

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plan de développement des :
L'employeur peut décider de faire suivre une formation à son salarié

Certaines activités nécessitent une habilitation, souvent pour des aspects de sécurité. Ainsi une habilitation électrique est indispensable pour un salarié qui change une ampoule électrique, par exemple.



Un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
C'est un diplôme spécifique à votre métier, avec moins de notions théoriques et plus de pratiques professionnelles.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS SUR LES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ ?

Rendez vous sur le site <http://www.itineraire-proprete.com>

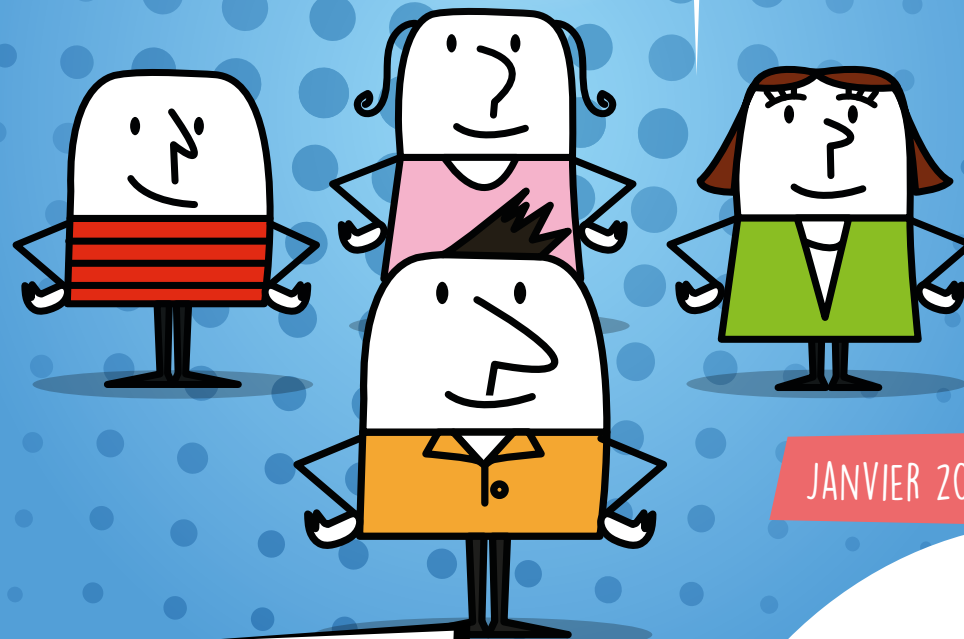


Pour découvrir l'entretien professionnel, visionnez la vidéo sur : www.monde-proprete.com



LA FORMATION PROFESSIONNELLE

& Moi



JANVIER 2019

GUIDE DU SALARIÉ



